

# Charte du respect et de la collaboration

## APLSI

### 1. Contexte et objectif

Les administrateurs de l'APLSI sont des bénévoles élus qui assument la responsabilité légale, stratégique et morale de l'organisation. Cette charte vise à promouvoir un climat de respect, de collaboration et de compréhension mutuelle entre les membres et les administrateurs, afin d'assurer un fonctionnement harmonieux et durable de l'OBNL.

### 2. Les administrateurs : rôle et engagement

Les administrateurs :

- S'engagent bénévolement au service de la mission de l'APLSI;
- Assurent la gouvernance, la planification stratégique et la surveillance des activités;
- Agissent dans le meilleur intérêt collectif, en toute transparence et intégrité;
- Prennent leurs décisions de manière collégiale, souvent lors de réunions planifiées à l'avance;
- S'engagent à répondre aux membres dans des délais raisonnables, de 5 à 10 jours, compte tenu de leur statut bénévole.

### 3. Les membres : engagement et comportements attendus

Les membres contribuent à la vitalité de l'APLSI et s'engagent à :

- Reconnaître et respecter le rôle bénévole des administrateurs;
- Communiquer avec courtoisie, bienveillance et patience;
- Comprendre que certaines décisions nécessitent validation ou discussion en Bureau de direction;
- Utiliser les canaux officiels pour formuler des demandes, questions ou suggestions;
- Favoriser une collaboration constructive au lieu de la critique personnelle ou publique.

### 4. Les principes de communication

Afin d'assurer une communication harmonieuse :

- Les échanges doivent se faire dans un esprit d'écoute et de respect mutuel afin de favoriser la collaboration et une communication bienveillante;
- Les administrateurs peuvent accuser réception d'une demande avant d'y répondre plus en détail;
- Le délai de réponse typique peut varier de 5 à 10 jours ouvrables, selon la nature de la demande;
- Les courriels ou messages agressifs, irrespectueux ou diffusés publiquement ne seront pas pris en considération.

# Charte du respect et de la collaboration

## APLSI

### 5. Engagement collectif

En adhérant à l'APLSI, chaque membre reconnaît :

- Le travail bénévole du Bureau de direction;
- L'importance d'un climat respectueux pour la poursuite de la mission;
- Sa part de responsabilité dans le maintien d'un environnement collaboratif.

### 6. Adoption et diffusion

La présente charte est adoptée par le Bureau de direction le [date] et est intégrée au document de régie interne. Elle est diffusée à tous les membres et sera présentée lors de l'assemblée générale annuelle qui suivra son adoption.

***Le respect et la compréhension mutuelle sont la base d'une organisation forte et harmonieuse. Ensemble, faisons de l'APLSI un milieu où l'engagement bénévole est reconnu et valorisé.***

✨ *Merci à nos administrateurs bénévoles ! Votre dévouement fait toute la différence.*

Ce document a été approuvé par le bureau de direction le 10 avril 2026.